

race, et qui veulent qu'elle obéisse aux desseins de la Providence en devenant la France CATHOLIQUE américaine. La mission de cette France sera ardue, car la France nouvelle aura à évangéliser au moins 42 millions d'infidèles. Laissons la parole à M. l'abbé Provancher qui, faisant le récit d'une excursion à Chicago dans le plus récent numéro de son *Naturaliste Canadien*, s'écrie :

“Quelle est la population actuelle des Etats-Unis ? 64 millions en chiffres ronds ; et sur ces 64,000,000, combien y en a-t-il qui ont une religion quelconque ? 22 millions seulement ! Vingt deux millions seulement rendent un culte au Créateur ; reste donc 42 millions qui ne reconnaissent pas le maître suprême, ne lui rendent aucun culte !!! N'est-ce pas un fait stupéfiant ! A la question des recenseurs : quelle religion avez-vous ? il s'en est trouvé 42 millions qui ont répondu : aucune. Nous envoyons des missionnaires jusqu'aux extrémités du monde, jusqu'aux îles les plus écartées de l'Océanie, pour annoncer l'Evangile, et nous avons à notre porte, parmi nous, pour ainsi dire, une population de 42,000,000 d'infidèles, qui ne connaissent pas Dieu, ou lui refusent tout hommage, qui retournent à la barbarie, en faisant prévaloir la loi du plus fort ! et cela en pleine civilisation, en plein XIXe siècle !

“En France, des athées et des libres penseurs font la guerre à Dieu ; ici on ne lui fait pas la guerre, on se contente d'affecter de ne pas le connaître, et le nombre de ceux que l'on entraîne est si grand, qu'on en assure à Satan un triomphe encore plus éclatant. Au reste, à peu près même manière de procéder ; écoles sans Dieu là, écoles sans Dieu ici ; corrompre la jeunesse n'est-ce pas le plus sûr moyen de perdre une génération ? Avec tous les soins que prennent les familles chrétiennes pour l'éducation de leurs enfants, il arrive encore quelquefois que les parents aient à pleurer des écarts déshonorants ; imaginez quels citoyens on doit faire en élevant des enfants comme des petits chiens ou des petits chats, sans religion aucune, le père ne croyant pas en Dieu, et la mère en agissant de même, le plus souvent. Quel frein mettre alors aux débordements d'une jeunesse emportée par ses passions ? Hors la crainte de Dieu que reste-t-il ? il n'y a plus que la crainte de l'échafaud. Aussi on s'affublait d'un vernis extérieur d'honnêteté, pour en imposer à des yeux peu clairvoyants, mais en dessous, à l'abri des regards, on ne recule devant aucune infamie pour atteindre le succès que l'on convoite, pour parvenir au but qu'on poursuit.

NOTES DIVERSES

L'ouverture officielle des écoles du soir pour la cité de Québec a eu lieu avec une extraordinaire solennité, jeudi soir de la semaine dernière à l'Académie de musique. Son Eminence le cardinal Taschereau y présidait, et après quelques remarques a donné à une très nombreuse assistance la bénédiction papale. “C'était,” dit l'*Electeur*, “un moment solennel que celui où, sur l'invitation du vénérable cardinal-archevêque, cette nombreuse assistance s'est agenouillée pour recevoir la bénédiction de Notre Saint Père le Pape. Il y avait là réunies des personnes de toutes les croyances et tous sans exception ont courbé le front pour recevoir la bénédiction que l'auguste chef du monde catholique envoyait d'au-delà des mers aux ouvriers du Canada.

Des discours très éloquentes ont été prononcés. Nos lecteurs pourront lire dans notre article sur la *Question du jour* une partie des magistrales paroles prononcées par l'honorable premier ministre de Québec. Son Honneur le maire Frémont a exprimé des considérations fort appropriées à la circonstance. L'honorable Chs. Langelier a fait mieux que se tenir à la hauteur de sa grande réputation : son discours a gagné les honneurs d'une mention toute spéciale dans la plupart des journaux. Nous en reproduisons quelques passages. L'honorable M. Quimet, surintendant de l'instruction publique, a parlé avec le sens pratiques qui caractérise ses paroles et ses actes. Il a dit en terminant : “L'éducation dans notre province est congréganiste, c'est-à-dire CHRETIENNE et nous mettons en première ligne sur notre programme d'études, l'instruction RELIGIEUSE, et c'est le système que vous allez suivre dans les écoles que vous êtes appelés à fréquenter ; allez-y donc sans crainte. C'est une ambition légitime que celle qui consiste à travailler avec ardeur, à atteindre la perfection dans l'état de vie que la Providence nous a assigné. Pour cela profitez, oui, profitez des occasions qui se présentent, afin que l'on dise de nous dans un avenir peu éloigné, que nous sommes le peuple le plus instruit de l'Amérique.

A l'Assemblée législative, MM. O. Desmarais, député de St-Hyacinthe, et Charles Fitzpatrick, député du comté de Québec, le premier étant moteur et le deuxième second de l'adresse en réponse au discours du Trône, ont tous deux, dit la *Justice*, fait preuve d'une éloquence qui les honore. S'il est bon d'en croire l'appréciation publique, M. Fitzpatrick a néanmoins mieux réussi, et a su saisir tout de suite la véritable éloquence parlementaire. “Son discours,” dit l'*Electeur*, “remarquable par une grande

se prononcer en Chambre en temps propice au lieu de soumettre au tribunal des lecteurs de la *Justice* des appréhensions qui semblaient annoncer les préparatifs d'une scission du côté de la droite.

Des explications données au nom du ministère par l'honorable M. Langelier, il résulte que le gouvernement, maintenant tels qu'ils sont les anciens contrats entre la province et les propriétaires des asiles, prendra dans les contrats nouveaux qui remplaceront les anciens expirés, le contrôle exclusif du traitement médical des aliénés.

“Dans tous les hôpitaux ordinaires,” dit l'*Evénement*, “le traitement de la maladie est laissé au contrôle exclusif du médecin, qui prescrit non seulement les remèdes et les soins connexes, mais même la diète et le vêtement. Ce système est suivi dans tous nos hôpitaux, qui appartiennent pour le plus grand nombre, pour ne pas dire la totalité, à des communautés religieuses. Dans ces hôpitaux, les admissions et les sorties sont même contrôlées par les médecins, en ce sens que pas un malade n'est admis ou renvoyé sans que ce soit sur le certificat d'un médecin.

“Eh bien ! ce contrôle médical que nos communautés religieuses acceptent si volontiers dans les établissements qui leur appartiennent, où elles font tout gratuitement et par charité, comment pourraient-elles raisonnablement le refuser, dans les établissements maintenus aux frais de la province ? En quoi les immunités religieuses sont-elles plus violées dans un cas que dans l'autre ? “Mais le gouvernement ne demande même pas cela.

“Sa politique ne vise que l'avenir, les mesures qu'il se propose de soumettre à l'approbation des Chambres pourvoit tout simplement au système qu'il veut introduire dans l'administration des asiles, à l'expiration des contrats actuels. En prévision de cette éventualité, le gouvernement se fait autoriser à acheter les asiles, tel que stipulé aux contrats en vigueur, dans le cas où cela serait nécessaire pour s'assurer le contrôle médical.

“Maintenant, cela veut-il dire que le gouvernement désire exclure les religieuses et les religieux des asiles ? Pas du tout : il veut même en former tout le personnel administratif de ces établissements, ainsi que l'honorable secrétaire de la province l'a déclaré lundi soir en termes formels et qui ne peuvent laisser aucun doute sur les intentions du ministère.”

Un paysan breton consulte un jeune avocat.

—Vlà l'affaire. Si un canard va pondre un œuf dans une ferme, à qui appartient l'œuf ? au propriétaire de la ferme ou au propriétaire du canard ?

L'avocat se prend le menton, et après



ETUDE SUR LA C. M. B. A.

(suite)

1. Son Origine et son But

I

L'Eglise Catholique Romaine aux Etats-Unis possède une histoire des plus mouvementée. La persécution à laquelle furent sujets les Catholiques de ce pays fut des plus cruelles. En butte à toutes sortes de préjugés, sous le coup d'une opinion publique tout à fait hostile, entravés dans leur action par des actes de législation injustes et arbitraires à l'extrême, les missionnaires comme les fidèles eurent à souffrir dans leurs biens et dans leur personne. Leur liberté, leur vie même était continuellement en danger. Plût au Ciel, cependant, que la persécution fut le seul obstacle que rencontra le catholicisme aux Etats-Unis. Un ennemi plus terrible que des gouvernements fanatiques ; ennemi plus terrible parce qu'il est caché, se mit à faire son travail ténébreux, à répandre ses principes corrompus parmi la population de la nouvelle république. Les sociétés secrètes firent leur apparition.

Les années 1853, 1854 et 1855 virent se dérouler une série d'événements des plus pénibles pour la population catholique des Etats-Unis. Les agissements de l'Association connue sous le nom de “*Know Nothing*”, la rébellion des Mormons, l'agitation de l'esclavage furent autant de causes de souffrances pour les Catholiques. La guerre civile, si longue, et si désastreuse, qui suivit avec toutes ses horreurs, ne contribua pas peu à aggraver cet état de choses.

Toujours, sous la direction de ses supérieurs ecclésiastiques, la population catholique sut opposer une résistance ferme et noble à l'assaut de la persécution. Cependant l'action pernicieuse des sociétés secrètes semblait commencer à se faire sentir. Entre catholiques même des discussions s'élevaient ; discussions qui bientôt furent cause de troubles sérieux entre ouvriers. Des grèves suivies de querelles funestes vinrent séparer les catholiques en différentes factions.

En face de ces désordres, à la vue de l'influence croissante des sociétés secrètes, il n'est pas étonnant de voir le clergé, comme les catholiques bien pensants, chercher à enrayer le mal en voulant opposer comme il le peut une société qui offrirait les mêmes